

Le Président,

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L952-6-1 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps de maître de conférences ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte (séance du 18 janvier 2017) ;

ARRETE

Article premier : Le comité de sélection pour l'emploi de professeur des universités n° 68PR0282 (4376) – profil : Biologie des organismes et Ecologie, est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Jean-Yves DUBUISSON, Professeur des universités (Président)

Yves DESDEVISES, Professeur des universités

Christophe DESTOMBE, Professeur des universités

Martine MAIBECHE-COISNE, Professeur des universités

François SARRAZIN, Professeur des universités

Patricia SERRADAS, Professeur des universités

Lars STEMMANN, Professeur des universités

Membres externes

Anne-Lise BOURGUET-KONDRACKI,
Directrice de recherche

Didier CASANE, Professeur des universités

Catherine FERNANDEZ, Professeur des universités

Isabelle FLORENT, Professeur des universités

Jane LECONTE, Professeur des universités

Florence MATHIEU, Professeur des universités

Jacqui SHYKOFF, Directrice de recherche

Olivier VERNEAU, Professeur des universités

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 février 2017

Pour le Président de l'Université P. et M. Curie
Et par délégation
Le Vice-Président **Harmonisés professionnels**
et carrières

Jean CHAMBAZ

Jacques MALENFANT